

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**

**Commune de MORILLON**

**Séance du Jeudi 25 juin 2026**

| Nombre de Membres                       |                |   |
|---|----------------|---|
| Afférents<br>Au<br>Conseil<br>Municipal | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 15                                      | 15             | 14  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 19 juin 2026           |
| Date d'affichage       |
| 29 juin 2026           |

**L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 19h28,**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme MOUTTON Christine, 1ère Maire-Adjointe.

**Présents :** Mme MOUTTON Christine, M. BAUMSTARK Jean, Mme CHRISTINAZ Élodie, Mme SAARBACH Claire, M. AVANTHAY David, M BOUCHER Benoit, Mme CARMONA Magali, Mme DÉNARIÉ Maëva, M. BAQUET Loris, Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie.

**Absents excusés :**

M. TRONCHET Laurent qui donne pouvoir à Mme Christine MOUTTON  
Mme CLÉNET Caroline qui donne pouvoir à M. BAQUET Loris.  
M. Robert DENERIAZ qui donne pouvoir à M. Jean BAUMSTARK.  
Mme Magalie ANTHOINE qui donne pouvoir à Mme Lydie FALCONNET-CLAVEL  
Mme Stéphanie BOSSE.

**A été nommée secrétaire de séance :** Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie

**Délibération n° 2026.66**

**Objet de la délibération**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2026 – MARQUAGE AU SOL ET SÉCURISATION DE LA RD4 (ROUTE DE SAMOËNS), RD255 (ROUTE DU VERNEY) et RD54 (ROUTE DU LAC BLEU)**

Considérant que la commune de Morillon porte un projet de sécurisation de la circulation routière par une reprise des marquages au sol, notamment sur la route de Samoëns (RD4) de l'entrée du centre-ville jusqu'au carrefour avec la route du Verney (RD255), sur la route du lac bleu (RD54) à partir du giratoire jusqu'au croisement avec la route de Samoëns (RD4) et la route des Grands Champs. Tous concernent des points de circulation importants et fréquentés notamment en période hivernale et estivale ;

Considérant d'autre part que, les élus constatant une accidentologie importante due à une vitesse de circulation excessive sur les routes départementales n°4 et 255 au niveau de leur intersection, générant un réel sentiment d'insécurité des riverains, les élus ont décidé d'agir concrètement et rapidement pour sécuriser le secteur ;

Considérant que la priorité des élus est de sécuriser le passage des usagers aux abords de la RD54 à partir du n°186 route du Lac Bleu jusqu'à l'hôtel Le Morillon situé au n°135 route de Samoëns ;

Considérant qu'afin de sécuriser le passage piéton des usagers sur cette section, la commune de Morillon a le projet de mettre en place un trottoir, sur la RD54 « route du lac bleu » à compter du n°186 jusqu'au niveau de l'hôtel le Morillon situé au n°135 route de Samoëns, afin de sécuriser les usagers dans ce secteur ;

Considérant qu'il précise qu'en parallèle, la commune de Morillon réfléchit, en concertation avec le Conseil départemental, à des aménagements pérennes pouvant être prévu pour sécuriser durablement les routes départementales situées sur la commune ;

Considérant que l'entretien du marquage est estimé à un montant de 4 931,90 € HT ;

Considérant que l'ensemble des travaux pour la mise en place d'un trottoir s'élèvent à un total de 68 236,42 € HT ;

Considérant qu'afin de consolider le financement de ceux-ci, il est proposé aux élus du Conseil municipal de solliciter du Conseil départemental une subvention dans le cadre de la campagne 2026 de répartition du produit des amendes de police 2025 ;

Considérant, ainsi, que le plan de financement proposé pour ces travaux est le suivant :

| Dépenses  |                    | Recettes  |                    |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Nature  | Montant HT         | Nature  | Montant            |
| Campagne de marquage au sol   | 4 931,90 €         | Subvention du Conseil Départemental 74 – Répartition du produit des amendes de police 30% | 20 470,93 €        |
| Sécurisation routière : mise en place d'un trottoir sur une RD en agglomération | 63 304,52 €        | Autofinancement   | 47 765,49 €        |
| <b>Total investissement</b>   | <b>68 236,42 €</b> | <b>Total investissement</b>   | <b>68 236,42 €</b> |

**Aussi,**

Vu l'aide du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière au titre de l'année 2025 ;

Vu les devis sollicités auprès des entreprises spécialisées ;

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, voirie, bâtiments et services techniques » du 15 juin 2026 ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour les travaux de marquage au sol et la fourniture et pose du trottoir dans le cadre de la sécurisation routières envisagées en 2026 ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie une subvention de 30 % dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, pour le financement des éléments ci-avant exposés ;
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

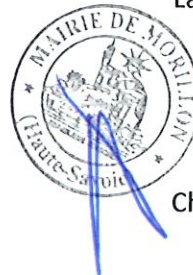
**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : UNANIMITE**

La secrétaire de séance :



Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie

La 1ère Maire-Adjointe,



Christine MOUTTON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.